

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2576

16 octobre 2013

SOMMAIRE

A.C.I. Aconcagua S.à r.l.	123631	Kingfisher Topco S.à r.l.	123643
A.C.I. Aeronautical S.à r.l.	123630	Kirchberg Development GP S.à r.l.	123633
A.C.I. AIA S.à r.l.	123632	KKR Home Investment S.à r.l.	123635
A.C.I. Airports Argentina S.à r.l.	123630	Marny Investissement S.A.	123621
A.C.I. Armenia S.à r.l.	123629	Mercedes-Benz Financial Services Belux S.A., succursale de Luxembourg	123644
Alamo Investments S.A.	123631	Michel Jasmain S.A.	123621
Allianz Finance VII Luxembourg S.A. ...	123632	Moda Finance S.A.	123622
Amaranthe Octogone S.à r.l.	123630	Mojo Limited	123622
Ambassador TE	123632	Morgan Stanley Clare S.à r.l.	123644
Ambassador TX	123631	Morgan Stanley San Donato S.à r.l.	123643
Athena Group S.A.	123632	Morgan Stanley Weaver S.à r.l.	123644
GHI Europe S.à r.l.	123635	MPP Invest 1 S.A.	123645
Gladinvest S.A.	123635	Nabbe Investments S.à r.l.	123622
GO! Express & Logistics Luxembourg S.à r.l.	123623	Orest Group S.à r.l.	123627
Grün Signalisation S.à r.l.	123634	ORG Beverages S.à r.l.	123626
Haretis S.A.	123624	P.F. Logistic C	123627
HRA Invest S.à r.l.	123623	Pictet & Cie (Europe) S.A.	123626
H & R S.à r.l.	123623	Pimas-Umbrella SICAV	123625
Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.)	123622	PPF Goethe GP S.à r.l.	123626
Ikano Capital S.A.	123624	PPF Goethe Holding S.à r.l.	123625
Immobilière Félix GIORGETTI s.à r.l. ...	123622	PR Dojan Trading S.A.	123625
Immobilière Soleil du Sud S.A.	123624	Prisca Properties S.à r.l.	123627
Industrielle Pensions Beteiligungsgesell- schaft S.A.	123634	PS1 Luxco S.à r.l.	123626
Initio S.A.	123633	PS2 Luxco S.à r.l.	123627
InterHorus S.à r.l.	123625	PS3 Luxco S.à r.l.	123628
Ipsotx Sàrl	123625	Scale Group S.à r.l.	123614
JB Construction S.A.	123634	Tai Tai Limited S.à r.l.	123602
Jemco S.A.	123648	TD Bank International S.A.	123628
Jona S.à r.l.	123645	THL GCO Investments I, S.à r.l.	123614
Julien Cajot et Cie	123634	Trio International Holding S.A.	123629
Kikerono Konzern SPF A.G.	123643	TSA Mexican Funds S.à r.l.	123628
		Xeon Fund Sicav SIF S.A.	123629

Tai Tai Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.803.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of August.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1. Scott Allen Gaynor, born in North Carolina, the United States of America, on July 17, 1963, holder of passport n° 488168487, and residing at Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

here represented by Solange Wolter-Schieres, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Nydia Sierra Gaynor, born in Lima, Peru, on June 24, 1963, holder of passport n° 434755216 and residing at Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

here represented by Solange Wolter-Schieres, prename, by virtue of a proxy given under private seal,

(hereinafter collectively the Founding Shareholders).

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Founding Shareholders and by the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Founding Shareholders requested the notary to record the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose articles of association shall read as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. Unless the context otherwise requires, the following terms shall be construed as follows:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Tai Tai Limited S.à r.l.
Company Law	means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholder(s).
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of Shareholders of the Company, in application of Article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	has the meaning given to it in Article 11.
Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the only person registered in the register of Shareholders of the Company as the only holder of the Shares from time to time, in application of Article 185 of the Company Law.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "Tai Tai Limited S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments as well as, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, particularly by subscription, purchase and exchange. It may participate in the creation, development, management

and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favor of, or otherwise assist, any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the Company's group. For its own benefit and that of any other company or person, the Company may further guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, to currency exchange exposure, to interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

Art. 4. Duration of the company. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political or military developments or events are imminent or have occurred which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, despite the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at twenty-seven thousand US Dollars (USD 27,000.-), represented by twenty-seven thousand (27,000) Shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares will be established by the entry in the register of Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers including a category A Manager and a category B Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company is reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least

three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer recorded in the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee, by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for under Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

As evidence of the transfer, the Company may also accept instruments of transfer it deems sufficient to evidence the consent of the transferor and the transferee.

Art. 9. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

Art. 10. Powers of the general meeting. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

In these Articles, decisions made, or powers exercised, by the General Meeting refer to decisions made, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

Art. 11. Annual general meeting - Other general meetings. In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting. The annual General Meeting must take place on the first Monday of June of every year at 2:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place specified in the respective convening notices.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the register of Shareholders) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Circular Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding. Once executed, they will be valid and binding in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Circular Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

Art. 12. Convening notices, Quorum, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Circular Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to any General Meeting shall be sent to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company.

The General Meeting may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of subscribed share capital represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s) including category A Manager (s) and category B Manager(s), who need not be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

Managers are appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 14. Meetings of the board. The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other present and/or represented Managers will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, need not be a Manager.

The Chairman, or any two (2) Managers, call(s) the meetings of the Board, which shall take place at the location indicated in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

No written convening notice is required (i) if all Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

The written convening notice may be waived by written consent of each Manager, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members are present and/or represented, including at least one (1) category A manager and at least one (1) category B manager. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including via means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented, including at least one (1) category A Manager and one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolution(s) of the Board may, in emergency situations or where other exceptional circumstances so require, be passed in writing. Such written resolution(s) shall consist of one (1) or more documents containing the resolution(s) signed by each Manager, and to which a manual or electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. The date of the resolution(s) will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager. Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the Company's registered office.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers, including a category A Manager and a category B Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Powers of the board/Sole manager. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who need not be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board may appoint a person, who need not be a Shareholder and/or a Manager, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any other entity when required by its local law. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person, who need not be a Shareholder, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any entity when required by its local law. This permanent representative, whose acts in its capacity as member of the management board of any such entity will bind the Company, shall act in the name and on behalf of the Company and with all discretion.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorized to appoint a person, who need not be a Manager, in order to perform specific functions within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two (2) Managers at least one (1) of which must be a category B Manager or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of Article 17 above, and only within the limits of that function.

Art. 19. Liability of the manager(s). The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) day of January and ends on the thirty-first (31st) day of December of each year.

Art. 22. Annual accounts. The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve in accordance with the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as provided in Article 6 of the Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The Annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate object and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the auditor of the Company (if any) has stated in his/her/its report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager, that conditions (i) and (ii) above have been met;
- (iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, where applicable, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon the request of the Company, to refund the excess to it.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (whether physical or legal persons) appointed by the General Meeting deciding said liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realization of assets and payment of debts will be distributed to Shareholders in proportion to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into from time to time by the Shareholders.

Transitional provision

The first accounting year begins on the date hereof and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to twenty-seven thousand (27,000) Shares, representing the total subscribed share capital of the Company, together with the payment of a share premium amounting to two thousand seven hundred US Dollars (USD 2,700.-). Scott Allen Gaynor declares that he subscribes to twenty-four thousand three hundred and twenty-seven (24,327) Shares, representing ninety point one (90.1) percent of the total subscribed share capital of the Company. Nydia Sierra Gaynor declares that she subscribes to two thousand six hundred and seventy-three (2,673) Shares, representing nine point nine (9.9) percent of the total subscribed share capital of the Company.

All these shares and share premium have been fully paid up by the Founding Shareholders in proportion to their participation in the share capital of the Company by a payment in cash, so that the sum of twenty-nine thousand seven hundred US Dollars (USD 29,700.-) paid by the Founding Shareholders is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the officiating notary by means of a blocking certificate.

Statement - Costs

The notary declares that the conditions prescribed by Articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles also comply with the provisions of Articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholders

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, took the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at four (4);
- (b) the following persons are appointed as category A managers of the Company:
 - Scott Allen Gaynor, entrepreneur, born in North Carolina, in the United States of America, on July 17, 1963, and residing at Flat 29D, The Manhattan 33 Tai Tam Road, Tai Tam, Hong Kong; and
 - Nydia Sierra Gaynor, domestic engineer, born in Lima, in Peru, on June 24, 1963, and residing at Flat 29D, The Manhattan 33 Tai Tam Road, Tai Tam, Hong Kong.and the following persons are appointed as category B managers of the Company:
 - Andrew Timothy O'Shea, Company Manager, born in Dublin, in Ireland, on August 13, 1981, with professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Douwe Hendrick Jacob Terpstra, Company Manager, born in Leeuwarden, in the Netherlands, on October 31, 1958, with professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- (c) the Board members are appointed for an undetermined period;
- (d) the address of the registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (e) an amount of two thousand seven hundred US Dollars (USD 2,700.-) is deducted from the share premium and allocated to the legal reserve of the Company.

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the Founding Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Founding Shareholders, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and résidence, said proxyholder, together with the notary, signed the présent deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le premier août.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Scott Allen Gaynor, né en Caroline du Nord, États-Unis d'Amérique, le 17 juillet 1963, porteur d'un passeport No. 488168487, et résidant à Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

ici représenté par Solange Wolter-Schieres, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. Nydia Sierra Gaynor, née à Lima, Pérou, le 22 juin 1963, porteuse d'un passeport No. 434755216 et résidant à à Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (ci-après, ensemble les Associés Fondateurs)

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des Associés Fondateurs ainsi que par le notaire, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire des Associés Fondateurs a requis le notaire d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée dont les statuts auront la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. À moins que le contexte ne exige autrement, les termes suivants devront être interprétés comme suit:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Tai Tai Limited S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "Tai Tai Limited S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, ainsi que, plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, notamment par souscription, achat et échange. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, excepté par voie d'offre publique, emprunter sous quelque forme que ce soit et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. Pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne, la Société peut en outre garantir, nantir, céder et grever de charge ou créer, de toute autre manière, toute sûreté portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et tout instrument nécessaire à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, celles ayant trait à l'immobilier ou aux biens meubles) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts, conformément à l'Article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg, par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux jugés appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont imminents ou se sont produits et sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre le siège social de la Société et des personnes à l'étranger. Dans de telles circonstances, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-sept mille Dollars US (USD 27.000,-), représenté par vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, conformément à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chaque Part Sociale, ainsi que la mention de cession/souscription de Parts Sociales et les dates de cession/souscription ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur à la Société par lettre recommandée. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants dont un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Si une Part Sociale venait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés

représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'Article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

Comme preuve de cession, la Société peut également accepter d'autres instruments de cession jugés suffisants pour prouver les consentements du cédant et du cessionnaire.

Art. 9. Associés. La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) Associé, toute référence aux Associés est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans ces Statuts, les décisions prises, ou les pouvoirs exercés, par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises, ou aux pouvoirs exercés, par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Art. 11. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle devra se tenir, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le premier lundi de juin de chaque année à 14:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède et à la discrétion absolue et finale du du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Lorsque les résolutions sont adoptées par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé devra recevoir à son adresse (comme elle apparaît dans le registre des Associés) un projet des résolutions à passer, que l'Associé devra signer. Les Résolutions Circulaires des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois exécutées, elles seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Circulaires des Associés ainsi que les minutes des Assemblées Générales seront conservées au siège social de la Société.

Art. 12. Convocation, Quorum, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou et des Résolutions Circulaires des Associés peuvent être proposées à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation, des avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société.

L'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions

seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Ces Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation de l'engagement des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 13. Gestion. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s) dont un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B, Associés ou non. Si plus d'un (1) Gérant est nommé, ils constituent ensemble le Conseil.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés, par un vote à la majorité nommeront un autre Président pro tempore pour la réunion en question.

Le secrétaire, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, n'a pas besoin d'être un Gérant.

Le Président ou deux Gérants convoque(nt) les réunions du Conseil, qui se tiennent au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil, des avis de convocation écrits de toute réunion du Conseil sont envoyés à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion.

De telles convocations écrites ne sont pas exigées (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion ou (ii) pour toute réunion tenue à une heure et un lieu préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil.

Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par fax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, en original, par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée, dont au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés, dont au moins un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil peut, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un (1) seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque gérant, et à laquelle est jointe une signature manuscrite ou électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 15. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par lui et conservés au siège social de la Société.

Pour toutes réunions du Conseil, des procès-verbaux sont signés par le Président, un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants, dont un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil/Gérant Unique. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, qui n'a pas besoin d'être Associé ou membre du Conseil, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne sa gestion journalière et ses affaires.

Le Conseil peut nommer une personne, qui n'a pas besoin d'être Associé et/ou Gérant, en qualité de représentant permanent de toute société anonyme luxembourgeoise ou de toute autre entité lorsque cela est requis selon le droit local. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, qui n'a pas besoin d'être associé, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute autre entité lorsque cela est requis selon le droit local. Ce représentant permanent, dont les actes en sa qualité de membre de l'organe de gestion d'une telle entité engagera la Société, agira au nom et pour le compte de la Société, à son entière discrétion.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, qui n'a pas besoin d'être Gérant, pour exécuter des missions spécifiques au sein de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de catégorie B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature ou la signature conjointe de toutes personnes ou à qui le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a délégué de tels pouvoirs de signature, et ce uniquement dans les limites de ces pouvoirs. Le cas échéant, la Société sera engagée par la signature à qui la gestion journalière a été confiée conformément au premier paragraphe de l'Article 17 ci-dessus, et uniquement dans les limites de cette fonction.

Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Assemblées Générales nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse, à la fin de chaque année sociale, les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale conformément à la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société conformément à l'Article 6 des Statuts de temps à autre, et devient à nouveau obligatoire dès que la réserve descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut, à son entière discrétion et dans les limites de la Loi sur les Sociétés, décider de payer des dividendes de temps à autre, en tenant compte de l'objet et à la politique de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, à condition que le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés seront tenus, à la demande de la Société, de rembourser l'excédent à la Société.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications de ces Statuts, conformément à l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent souscrire à vingt-sept mille (27.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux mille sept cents Dollars US (USD 2.700,-). Scott Allen Gaynor déclare souscrire à vingt-quatre mille trois cent vingt-sept (24.327) Parts Sociales, représentant quatre-vingt-dix virgule un pour-cent (90,1%) du capital social souscrit total de la Société. Nydia Sierra Gaynor déclare souscrire à deux mille six cent soixante-treize (2.673) Parts Sociales, représentant neuf virgule neuf pourcent (9,9%) du capital social souscrit total de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs à proportion de leur participation dans le capital social de la Société par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-neuf mille sept cents Dollars US (USD 29.700,-) payé par les Associés Fondateurs est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux Articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des Articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Résolutions des associés

Les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants est fixé à quatre (4);

(b) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie A de la Société:

- Scott Allen Gaynor, entrepreneur, né en Caroline du Nord, aux États-Unis d'Amérique, le 17 juillet 1963, et résidant au Flat 29D, The Manhattan 33 Tai Tam Road, Tai Tam, Hong Kong; et

- Nydia Sierra Gaynor, ingénieure domestique, née à Lima, au Pérou, le 24 juin 1963, et résidant au Flat 29D, The Manhattan 33 Tai Tam Road, Tai Tam, Hong Kong.

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie B de la Société:

- Andrew Timothy O'Shea, gérant de société, né à Dublin, en Irlande, le 13 août 1981, ayant son adresse professionnelle au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Douwe Hendrick Jacob Terpstra, gérant de société, né à Leeuwarden, aux Pays-Bas, le 31 octobre 1958, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée;

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(e) un montant de deux mille sept cents Dollars US (USD 2.700,-) est déduit de la prime d'émission et est alloué à la réserve légale de la Société.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Associés Fondateurs, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces parties et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des Associés Fondateurs, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2013. Relation: LAC/2013/37520. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013122709/681.

(130148875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

THL GCO Investments I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.761.

—
EXTRAIT

En date du 08 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 07 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Erik Johan Cornelis Schoop, gérant;
- Virginia Strelen, gérant;
- Charles Holden, gérant;
- Soren Luther Oberg, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 août 2013

Référence de publication: 2013122731/21.

(130149031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Scale Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 179.810.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Jil Caroline ONIMUS, born the 3rd March 1983, in Saarbrücken, Germany, residing professionally at 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg;

Mr. Phil Alexius ONIMUS, born the 14th December 1987, in Homburg, Germany, residing at August-Klein-Strasse 26, 66123 Saarbrücken, Germany;

duly represented by Mrs Dorothee CIOLINO, lawyer, by virtue of two proxies given respectively in London and in Saarbrücken on the 17th July 2013.

Such proxies signed "ne varietur" by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SCALE GROUP S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies as well as management, control and the development of these participations.

The Company may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or in any other manner any securities and may carry out the transfer of these participations of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire, manage and operate, through licenses or sublicenses granted to its subsidiaries, sub-subsidiaries, or any other company of the group, all intellectual and industrial property rights and / or sui generis rights relating in particular to such software, trademarks, patents, data, know-how, research, analysis, and other incorporeal property that can be real right, monopoly of exploitation or reservation or other sui generis rights.

The Company may also provide all services and assistance in all matters such as commercial, financial or legal, etc. only in the context of intra-group transactions.

The Company may grant any assistance, loans, advances or guarantees to its subsidiaries or sub-subsidiaries or to any company of the group.

The Company may borrow and carry out any other commercial, industrial, financial activities, both movables or real estate which may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by two managers of the Company acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters or by the sole signature of the sole manager, or by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Mrs Jil Caroline ONIMUS and Mr. Phil Alexius ONIMUS, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the share capital of the Company as follows:

Mrs Jil Caroline ONIMUS	400 shares
Mr. Phil Alexius ONIMUS	400 shares

Mrs Jil Caroline ONIMUS and Mr. Phil Alexius ONIMUS declare that the whole share capital has been subscribed and fully paid up and that all five hundred (500) shares have been paid by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the Partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited duration:

Mrs Jil Caroline ONIMUS, born the 3rd March 1983, in Saarbrücken, Germany, residing at 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 9 avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mme Jil Caroline ONIMUS, née le 3 mars 1983 à Saarebruck, Allemagne, demeurant à 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg;

M. Phil Alexius ONIMUS, né le 14 décembre 1987 à Homburg, Allemagne, demeurant à August-Klein-Strasse 26, 66123 Saarbrücken, Allemagne;

dûment représentés par Me Dorothee CIOLINO, avocat, en vertu de deux procurations données respectivement à Londres et Sarrebrück, le 17 juillet 2013.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SCALE GROUP S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences accordées à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres société du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment à des logiciels, marques, brevets, données, savoir-faire, études, analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

La Société peut également fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières ou juridique, etc., exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant de façon conjointe.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers soit par la seule signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Mme Jil Caroline ONIMUS et M. Phil Alexius ONIMUS, représentés comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit au capital social de la Société comme suit:

Mme. Jil Caroline ONIMUS 400 Parts sociales

M. Phil Alexius ONIMUS 100 Parts sociales

Mme. Jil Caroline ONIMUS et M. Phil Alexius ONIMUS déclarent avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

123621

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents (EUR 1.400.-).

Décision des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Mme Jil Caroline ONIMUS, née le 3 mars 1983 à Saarebruck, Allemagne, demeurant à 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 9, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Ciolino et M. Schaeffer .

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35135. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122683/360.

(130148958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Marny Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.767.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 13. Juni 2013

Die Generalversammlung beschließt einstimmig:

- rückwirkend zum 18.04.2013, den Rücktritt von Herrn Christophe MEYER, mit beruflicher Anschrift in L-2551 Luxembourg - 37, avenue du X septembre, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen;

- rückwirkend zum 18.04.2013, Frau Ariane FAYMONVILLE, geboren am 3. Juni 1976 in Malmedy (B), wohnhaft in B-1190 FOREST – 94, rue Cervantès, zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche in 2018 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 29. August 2013.

Für MARNY INVESTISSEMENT S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013123232/18.

(130149993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Michel Jasmain S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8561 Schwebach, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 127.204.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013123237/10.

(130150144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Moda Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013123239/13.

(130149917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Mojo Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 124.121.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2013123240/11.

(130149304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Nabbe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nabbe Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013123246/11.

(130149506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Immobilière Félix GIORGETTI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 29.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124251/9.

(130150908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.950.

Dépôt rectificatif du dépôt numéro L130150390 enregistré et déposé le 30 août 2013

Suite à la démission de Messieurs Edde Maroun et Alain Reinhold de la société susmentionnée avec effet au 3 décembre 2012, le conseil d'administration se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2016:

M. Laurent Pichonnier, Membre du conseil d'administration
53, rue d'Anvers, L-113 Luxembourg

M. Erich Bonnet, Membre du conseil d'administration

8, rue Vernier, F-75017 Paris

Mme Mimoza Bogeska, Membre du conseil d'administration

4, rue de la Paix, F-75002 Paris

M. Charles Monot, Membre du conseil d'administration

32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

Etant donné que la société Audit & Compliance a été absorbée en date du 24 octobre 2011 par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, sis 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, celle-ci devient de ce fait, le réviseur d'entreprise d'Iceberg Fund SIF-SICAV S.A et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2013124250/27.

(130151325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

HRA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013124247/10.

(130150981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

GO! Express & Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 170.198.

Protokoll der Gesellschafterversammlung der GO! EXPRESS & LOGISTICS Luxembourg S.à r.l. vom 28.08.2013

Am heutigen 28.08.2013 wurde unter Verzicht auf Form und Fristen eine Gesellschafterversammlung abgehalten. Mit Herrn Engler-Leblanc als Vertreter der GO! General Overnight Express & Logistics Saarbrücken GmbH war die Gesellschaft zu 100% ihrer Stimm- und Kapitalanteile vertreten und somit beschlussfähig.

Als einziger Beschluss wurde verabschiedet:

Die Gesellschaft beschließt, den Firmensitz zu verlegen nach 2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers. Ein entsprechender Mietvertrag wurde heute gezeichnet.

Beschlossen und protokolliert:

Knut Engler-Leblanc

Beschlossen und protokolliert

Référence de publication: 2013124224/17.

(130151299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

H & R S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 5, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 78.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124231/10.

(130151118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Haretis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124240/10.

(130151108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 65.555.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 26 août 2013

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2013, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui a été tenue en date du 26 Août à 14.00 heures, que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide accepter la démission d'Yohann Adolphe comme Administrateur-Délégué de la Société avec effet au 26 Août 2013, et ce jusqu'à la prochaine assemblée Générale en 2014.

2) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide nommer à l'unanimité Philippe Bounsong comme Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société avec effet au 26 Août 2013, et ce jusqu'à la prochaine assemblée Générale en 2014.

Conseil d'Administration

Philippe BOUNSONG, Administrateur et Administrateur-Délégué
avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Yohann Adolphe, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Zhanna GEVORGYAN, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Lars-Åke JONASSON, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Therese RÖRSTRAND, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé

DELOITTE Audit, RCS Luxembourg B 67895

Adresse professionnelle 560. Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Luxembourg, le 26 août 2013.

Yohann Adolphe

Président

Référence de publication: 2013124257/34.

(130151304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Immobilière Soleil du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.526.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124252/10.

(130151229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

InterHorus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 89.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124255/10.

(130151117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ipsotx Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124256/10.

(130151106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pimas-Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 143.368.

Les comptes annuels au 31. Mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124982/9.

(130151997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

PR Dojan Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.755.

Le siège social de la société PR DOJAN TRADING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 137 755, a été dénoncé en date du 2e septembre 2013 par son agent domiciliaire.

La convention de domiciliation conclue le 4 avril 2008 entre PADDOCK et PR DOJAN TRADING S.A. a été résiliée en date du 2^e septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADDOCK CORPORATE SERVICES

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125010/15.

(130151669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

PPF Goethe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.348.

Il résulte d'une résolution prise par l'organe de gestion de la Société et datée du 27 août 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013125002/14.

(130151516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

PPF Goethe GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.347.

Il résulte d'une résolution prise par l'organe de gestion de la Société et datée du 27 août 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013125001/14.

(130151517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

ORG Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124974/9.

(130151625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.060.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 8 août 2013:

«L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

IL EST RESOLU d'accepter la démission de Monsieur Christian Mallet, administrateur démissionnaire;

IL EST RESOLU de conférer un mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2013 à Monsieur Philippe Dupont, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg et Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, demeurant professionnellement à 37c, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 mai 2014.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pictet & Cie (Europe) S.A.

Thomas Keller / Kerstin Kramer

Référence de publication: 2013124981/17.

(130151730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.585.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 19 août 2013

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Matthew William Hankins en tant que gérant A de la Société avec effet au 19 août 2013 et a décidé de nommer avec effet immédiat Tom David Wippman dont l'adresse se situe au 332 Maple Avenue, Highland Park, Illinois, IL 60035, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PS1 Luxco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013125015/16.

(130151583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

PS2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.592.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 19 août 2013

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Matthew William Hankins en tant que gérant A de la Société avec effet au 19 août 2013 et a décidé de nommer avec effet immédiat Tom David Wippman dont l'adresse se situe au 332 Maple Avenue, Highland Park, Illinois, IL 60035, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PS2 Luxco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013125016/16.

(130151584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

P.F. Logistic C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.950.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124977/9.

(130152200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Orest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 165.747.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 juillet 2013 que:

- Monsieur David RAVIZZA, né le 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin (France), domicilié au 42 rue Mantrand, F-54650 Saulnes a été nommé à la fonction de gérant en remplacement de Monsieur Vincent CORMEAU, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013124972/13.

(130151752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Prisca Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 387.992,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.654.

—
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions de l'associé unique signées en date du 1^{er} septembre 2013 que M. Matthias Sprenker a démissionné de son mandat de gérant, avec effet immédiat, et le gérant de la Société sera désormais:

Nom/Prénom: Barthels Yves;

Date de naissance: 10/10/1973;

Lieu de naissance: Luxembourg;
Pays de naissance: Luxembourg; Adresse professionnelle: 16, avenue Pasteur
L-2310 Luxembourg
Pour extrait conforme
Luxembourg, le 3 septembre 2013.
Référence de publication: 2013125013/18.
(130151996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

PS3 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 179.608.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 19 août 2013

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Matthew William Hankins en tant que gérant A de la Société avec effet au 19 août 2013 et a décidé de nommer avec effet immédiat Tom David Wippman dont l'adresse se situe au 332 Maple Avenue, Highland Park, Illinois, IL 60035, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PS3 Luxco S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013125017/16.
(130151585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

TD Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.729.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 juillet 2013, il a été décidé d'accepter:

- la démission de Madame Annemarie JUNG, née le 03/08/1971 à Luxembourg-ville, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 46a avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2013 en tant qu'administrateur exécutif de la Société («Administrateur Exécutif») et également en tant que déléguée à la gestion journalière.

- la nomination de Monsieur Nicholas Legge né le 01/11/1972 à Wordsley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 46a avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2013 en tant qu'administrateur de la Société («Administrateur») pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 4 septembre 2013.
TD Bank International S.A.
Signature

Référence de publication: 2013125569/20.
(130152721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.416.265,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Il résulte que l'associé de la Société a pris acte en date du 6 août 2013 de la démission de Frank Welman de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013;

et a nommé la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société à partir du 15 août 2013 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, administrateur, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays-Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Par la présente il est aussi notifié que les adresses des gérants de la Société sont les suivantes:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans est résidant au 6, Allée St Hubert, L-8138, Bridel, Luxembourg;
- M. Marco Dijkerman est résidant au 10, Rue du cimetière, L-3396 Roeser, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- M. Helel Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei;
- M. Thomas Richard Arnold;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marco Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TSA Mexican Funds S.à r.l.
Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013125577/28.

(130152639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Trio International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 85.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125576/9.

(130152651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Xeon Fund Sicav SIF S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.915.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 30 août 2013 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Thanh Liêm Nguyen est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013;
- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013126254/17.

(130153180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

A.C.I. Armenia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.152.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:
Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales
- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
A.C.I. Agro S.à r.l.,	20.000
avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B174142	
Total	<u>20.000</u>

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour A.C.I. Armenia S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126269/21.

(130153891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

A.C.I. Airports Argentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.141.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
A.C.I. Holding S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B174069	<u>20.000</u>
Total	20.000

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour A.C.I. Airports Argentina S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126267/21.

(130153978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 271.574,00.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

Par résolutions prises en date du 31 juillet 2013, les associés ont pris la décision de transférer le siège social du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126283/12.

(130153775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

A.C.I. Aeronautical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.187.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts
sociales

America Corporation International S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B174065	20.000
Total	<u>20.000</u>

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour A.C.I. Aeronautical S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126265/21.

(130153961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

A.C.I. Aconcagua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.068.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

A.C.I. Holding S.à r.l.,	20.000
avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B174069	
Total	<u>20.000</u>

Parts
sociales

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour A.C.I. Aconcagua S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126264/21.

(130153925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Alamo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.929.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013126311/12.

(130154127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ambassador TX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013126285/11.

(130154032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ambassador TE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013126284/11.

(130154029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Les statuts coordonnés au 9 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013126281/11.

(130153748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

A.C.I. AIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.143.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
A.C.I. Airports International S.à r.l.,	20.000
avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B174140	
Total	20.000

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour A.C.I. AIA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126270/21.

(130153885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Athena Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.831.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires prises en date du 20 août 2013

L'Assemblée a délibéré et pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. L'Assemblée accepte la démission de trois Administrateurs de la société:

- Monsieur Stéphane Vanlippevelde
- Monsieur Patrick Moens De Fernig
- Monsieur Philippe Lambert

2. L'Assemblée nomme deux nouveaux Administrateurs:

- Mademoiselle Aline Englebert, née le 27 mai 1982 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89B Rue Pafebruch;

- Madame Laurence Jacques, née le 11 avril 1977 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey

3. L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur délégué de la société:

- Monsieur Stéphane Vanlippevelde

4. L'Assemblée nomme un nouvel Administrateur délégué:

- Monsieur Jean-Marc Dame, né le 14 février 1969 à Boussu (Belgique), demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89B Rue Pafebruch

5. L'Assemblée constate qu'à dater du 20 août 2013, la composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- Madame Laurence Jacques,

Administrateur

- Mademoiselle Aline Englebert

Administrateur

- Monsieur Jean-Marc Dame

Administrateur et Administrateur délégué

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant à statuer sur les comptes 2019 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Marc Dame

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013126297/35.

(130154139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Initio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 87.830.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale prises le 21 août 2013

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société en date du 21 août 2013:

1 L'Assemblée accepte la démission des administrateurs:

- Stéphane Vanlippevelde
- Patrick Moens de Fernig

2 L'Assemblée constate que la Société sera désormais administrée par Madame Aline Englebert, demeurant professionnellement au 89B rue Pafebruch à L-8308 Capellen, en qualité d'administrateur unique. Le mandat de l'administrateur unique expirera en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Aline Englebert

Administrateur

Référence de publication: 2013126569/19.

(130154256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Kirchberg Development GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.497.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126585/11.

(130153673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

JB Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 128.848.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 06/05/2013 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques BARTHELEMY est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Quentin BARTHELEMY est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

Fait à Steinfort, le 05/09/2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013126583/15.

(130153767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Julien Cajot et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3370 Leudelange, 1, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 7.784.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126580/9.

(130153959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Industrielle Pensions Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.708.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 5 Septembre 2013 que:

- La démission de Monsieur Peter Dickinson, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 5 Septembre 2013.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société en remplacement de Monsieur Dickinson démissionnaire, avec effet au 5 septembre 2013, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127132/19.

(130155111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Grün Signalisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 40.903.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013127111/12.

(130154902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Gladinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 179.768.

—
Extrait de la résolution du conseil d'administration du 2 aout 2013

Résolution:

Après avoir pris connaissance des documents annexés et délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- de nommer Monsieur Benoît JURANVILLE en tant que Président du Conseil d'Administration,

Pour le Conseil d'Administration

JALYNE S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013127107/15.

(130155120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

GHI Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.738.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127106/11.

(130155052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

KKR Home Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 179.992.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the third day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“KKR Home Holdings Limited”, a company limited by shares, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number MC-280512,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him in New York (USA), 30 August 2013.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “KKR Home Investment S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand United States Dollars (18,000.- USD) divided into one million eight hundred thousand (1,800,000) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders. The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be

represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million eight hundred thousand (1,800,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
KKR Home Holdings Limited, prenamed;	1,800,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand United States Dollars (18,000.- USD) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand one hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:
 - a. Mr William J. Janetschek, born in New York (United States of America), on 28th August 1961, residing at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;
 - b. Mr Stefan LAMBERT, born in Trier (Germany) on 8 January 1964, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
 - c. Dr Wolfgang ZETTEL, born in Constance (Germany), on 15 November 1962 and with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,
le trois septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KKR Home Holdings Limited», une Company Limited by Shares des Iles Caymans, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-280512

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à New York (USA), le 30 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «KKR Home Investment S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (18.000,- USD) divisé en un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
KKR Home Holdings Limited, prénommée;	1,800,000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (18.000,- USD) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur William J. Janetschek, né à New York (États-Unis d'Amérique), le 28 août 1961, avec adresse professionnelle à 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;

b. Monsieur Stefan LAMBERT, né à Trêves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

c. Dr. Wolfgang ZETTEL, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même mandataire il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11446. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013127175/415.

(130154836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Kikerono Konzern SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 2013

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Certifié sincère et conforme

KIKERONO KONZERN SPF A.G.

L. MOSTADE / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur / Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013127174/16.

(130155054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Kingfisher Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.635,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.716.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 9 août 2013 que:

- Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée; et

- Madame Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon, France, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127169/17.

(130155152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Morgan Stanley San Donato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.185.

Suivant les résolutions écrites prises par les associées et signées en date du 7 août 2013, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Simon Einar Long de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 8 août 2013.

Il a également été décidé de nommer en tant que nouveau gérant de classe A Catherine Jane Allen, née le 9 septembre 1976 à New Castle Upon Tyne, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 4AD, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour la Société
TMF Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2013128393/18.

(130155970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Morgan Stanley Clare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.940,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.992.

Suivant les résolutions écrites prises par les associées et signées en date du 7 août 2013, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Simon Einar Long de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 8 août 2013.

Il a également été décidé de nommer en tant que nouveau gérant de classe A Catherine Jane Allen, née le 9 septembre 1976 à New Castle Upon Tyne, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 4AD, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour la Société
TMF Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2013128392/18.

(130155971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Morgan Stanley Weaver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.587.

Suivant les résolutions écrites prises par les associées et signées en date du 7 août 2013, il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Simon Einar Long de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 8 août 2013.

Il a également été décidé de nommer en tant que nouveau gérant de classe A Catherine Jane Allen, née le 9 septembre 1976 à New Castle Upon Tyne, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 4AD, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour la Société
TMF Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2013128394/18.

(130155969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Mercedes-Benz Financial Services Belux S.A., succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 52.410.

EXTRAIT

A la requête de la société anonyme de droit belge MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES BELUX S.A., établie et ayant son siège sociale à B-1200 BRUXELLES, 68 Avenue du Péage, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro B 382998, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

il est demandé l'inscription et la publication des mentions suivantes:

1. Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2013, le conseil d'administration de la société anonyme de droit belge MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES BELUX S.A., se compose désormais des personnes suivantes:

a. Monsieur Mark LOVELY, né le 7 janvier 1965 à Mareham Le Fen (Royaume-Uni), administrateur, demeurant à SV-216 15 Limhamn, Akaregatan 3,

b. Monsieur Christian PETERS, né le 23 octobre 1967 à Erwitte (Allemagne), administrateur, demeurant à D-70193 Stuttgart, Gustav-Siegle Strasse 12,

c. Monsieur Jurgen VERMEIREN, né le 16 mars 1971, administrateur, demeurant à B-9800 Deinze, Oostkouterlaan 105.

2. Suite à l'assemblée générale du 28 août 2013, les personnes physiques ayant désormais le pouvoir d'engager la société MERCEDES-BENZ FINANCIAL SERVICES BELUX S.A., pour l'activité de la succursale de Luxembourg, à l'égard des tiers sont les suivantes:

a. Monsieur Kurt STOLDT, né le 16 novembre 1958, demeurant à L-6951 Olingen, 10, rue de Betzdorf,

b. Monsieur Thomas MENZEL, né le 7 août 1967 à Dortmund (Allemagne), demeurant à NL-1182 AA Amstelveen, Nieuwe Kalfjeslaan 15,

c. Monsieur Jurgen VERMEIREN, né le 16 mars 1971, demeurant à B-9800 Deinze, Oostkouterlaan 105,

d. Monsieur Robert BOOS, né le 19 novembre 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant à NL-3528 AE Utrecht, Van Deventerlaan 50 te.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013128404/33.

(130156512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MPP Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: DKK 3.476.901,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 148.547.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité d'administrateur de Marielle STIJGER, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays Bas.

Le Conseil d'administration sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, administrateur

- Karl Heinz HERRER, administrateur

- Kristoffer LYKKE-OLESEN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Administrateur

Référence de publication: 2013128417/21.

(130156089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Jona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 33, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.017.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Nadia JOCHHEIM-BRANDENBOURGER, ouvrière, née le 11 juin 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9653 Goesdorf, 6, Moettelsergaass.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que l'exploitation d'un restaurant-brasserie-auberge.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «JONA S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Goesdorf.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Nadia JOCHHEIM-BRANDENBOURGER, pré-qualifiée, cent parts 100 parts
TOTAL: cent parts sociales 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Nadia JOCHHEIM-BRANDENBOURGER, ouvrière, née le 11 juin 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-9653 Goesdorf, 6, Moettelsergaass.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9644 Dahl, 33, Duerfstrooss.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. JOCHHEIM-BRANDENBOURGER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2013. Relation: DIE/2013/10288. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127782/150.

(130155730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Jemco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013127780/12.

(130155567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.